

Janvier 2024 - N°5



Val-de-Virieu



BULLETIN MUNICIPAL

SOMMAIRE



Édité par:
Mairie de Val-de-Virieu
décembre 2023

Directeur de publication:
Michel MOREL, Maire

Commission Communication:
Pascal GREAUME, Florence BARBIER,
Sébastien ESMIOL, Marie-Hélène MICHAUD,
Élisabeth VANOLI

Création et impression:
Imprimerie FAGNOLA
Ne pas jeter sur la voie publique.

3 Le mot du Maire

INFORMATIONS MUNICIPALES

5 Commission culture, tourisme, patrimoine

9 Commission cohésion sociale CCAS

10 Commission urbanisme

11 Commission associations et animation

12 Commission environnement

15 Commission communication

16 Commission travaux et bâtiments

17 Commission éducation et jeunesse

18 Commission voirie

19 Commission budget participatif

20 Conseillère numérique

21 Service cartes d'identité et passeports

INFORMATIONS COMMUNALES

22 Louka Esmiol

24 Directeur EHPAD Les Tournelles

25 Groupe Osez

26 SSIAD des 2 vallées

26 ATCHOUM (solution de covoiturage solidaire)

27 Mission locale

27 Canopée : une micro-crèche à Val-de-Virieu

28 Loi sur les déjections canines

28 Jeter un mégot pollue

29 Syclum

34 **Agenda des manifestations,**
État-civil, Informations pratiques

Le mot du maire

Oui, les services à la population ont un coût

De nombreux Vallésiens, propriétaires, ont reçu leur taxe foncière. Celle-ci subit une augmentation de +7,01 % du fait de la revalorisation des bases décidée par l'État et une augmentation de 3% votée par le Conseil municipal.



Pourquoi a-t-elle augmenté ?

La taxe foncière sur le patrimoine bâti est calculée à partir de deux éléments :

1 / Le taux d'imposition fixé chaque année par les communes.

À Val-de-Virieu, le taux communal est de 34,16% (incluant la fusion avec le taux départemental en compensation de la suppression de la taxe d'habitation).

2 / La valeur locative des biens, fixée forfaitairement par l'État.

La valeur locative cadastrale représente le niveau de loyer théorique que la propriété concernée pourrait produire si elle était louée. Depuis la Loi de finance 2018, elle est réévaluée systématiquement chaque année par l'État au moyen d'un coefficient forfaitaire qui tient compte de l'indice des prix à la consommation publiée par l'INSEE au mois de novembre précédent la taxation.

Pour 2023, le ministère de l'économie et des finances a donc fixé la revalorisation des bases cadastrales à + 7,01 %, répercutant la forte inflation qui touche tous les secteurs de l'économie.

La commune a augmenté de 3% la taxe foncière. Ainsi, mécaniquement la taxe foncière a augmenté

de 7,01% + 3% = 10,01% pour un contribuable à Val-de-Virieu.

La taxe foncière constitue la principale recette du budget général de la commune qui permet de financer le fonctionnement de la commune et des services.

Car au-delà d'une communauté de vie, économique et sociale, une commune c'est aussi une institution qui met en œuvre un ensemble de services, gratuits ou payants, à la disposition de ses habitants. Ces services répondent à un besoin d'intérêt général, un intérêt collectif, celui du plus grand nombre. Les usagers y ont recours tout au long de leur vie, parfois même sans s'en rendre compte : école, garderie, animations, communication, transports, solidarité, aménagements, entretien des voiries et des bâtiments, sécurité des biens et des personnes, etc.

Les services à la population, même payants, ont un coût. Mais l'utilisateur n'en paye jamais le coût réel et la différence est prise en charge par la collectivité, via l'impôt.

De nombreux exemples permettent de mieux mesurer la part payée par le contribuable Vallésien dans le financement des services municipaux :

- Les services et les ateliers de la conseillère numérique sont gratuits et à la disposition des habitants.

- La commune a fait le choix d'embaucher un assistant médical pour compléter un plein temps afin de rendre notre maison médicale attractive pour la venue d'un nouveau médecin.

- La commune a été référencée pour effectuer la délivrance gratuite des passeports et des cartes d'identités ce qui a nécessité l'embauche d'un agent.

- 40 associations sont présentes sur la commune et le personnel communal assure gracieusement le transport et la mise en place du matériel pour les différentes manifestations.

- À la cantine, le coût réel d'un repas est de 3,70€ (hors prise en charge quotient familial), il est vendu prix coûtant sans tenir compte des frais d'encadrement et de surveillance.

Au niveau de nos investissements, la commune a besoin de conserver un bon niveau d'autofinancement pour réaliser ses projets en cours : rénovation énergétique de la salle polyvalente, construction d'une micro-crèche, agrandissement de la maison médicale.

Si certains équipements ou services profitent à tous, comme les routes, la communication par exemple, il y a aussi des Vallésiens qui participent, par leur impôt, au financement de services qu'ils n'utilisent pas. C'est la notion de solidarité fiscale, un des fondements, avec le consentement à l'impôt, de notre pacte républicain.

Aujourd'hui, l'usager, à la fois citoyen, contribuable, client et électeur, attend de ses élus toujours plus de services pour faciliter et améliorer son quotidien.

Nous y répondons chaque fois que cela est possible et que cela sert l'intérêt général que nous plaçons au sommet de nos valeurs.

Mais faire face aux nombreuses demandes de nos concitoyens représente un exercice d'équilibre de plus en plus difficile de la part des élus et des services municipaux dans leurs choix pour maîtriser les dépenses de fonctionnement.

Les économies que nous avons pu réaliser, comme avec l'extinction de l'éclairage public, la rénovation énergétique progressive de nos bâtiments communaux n'a pas dégagé de marge de manœuvre, mais tout juste permis d'atténuer les augmentations de coût.

Car, si les services à la population ont un coût, il n'y a pas d'argent magique pour les financer.

Très bonne lecture.

Le Maire
Michel MOREL

Tout le conseil municipal et le personnel communal s'associent à moi pour vous souhaiter du fond de cœur une bonne année 2024 : soyez heureux, optimistes et joyeux.

Que 2024 nous permette de nous retrouver et vivre ensemble une année plus sereine et épanouie.

Vous êtes invités à la cérémonie des vœux qui aura lieu le dimanche 21 janvier 2024 à 10h30 à la salle polyvalente 220 rue du gymnase – 38730 Val-de-Virieu

COMMISSION CULTURE, TOURISME, PATRIMOINE

Cinéma, chansons buissonnières



Cinéma gratuit pour la jeunesse et les adultes.



Chansons buissonnières le vendredi 9 mars 2024 à 20h.



Téléchargez l'application ILLIWAP sur votre téléphone pour avoir le programme de la commission culturelle et consultez l'agenda ILLIWAP pour programmer vos sorties.

COMISSION CULTURE, TOURISME, PATRIMOINE

Micro-folie

La commune de Val-de-Virieu a eu son projet retenu au niveau de l'État et de la Région.

https://lavillette.com/page/une-micro-folie-chez-vous_a215/1

Le programme Micro-Folie est un dispositif de politique culturelle porté par le Ministère de la Culture et coordonné par la Villette en lien avec 12 institutions : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique – Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le musée d'Orsay, le Musée du quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais et Universcience.

Une Micro-Folie propose des contenus culturels ludiques et technologiques pouvant s'installer dans tous les lieux existants (médiathèque, salle des fêtes, lieu patrimonial, hall de mairie, commerce, école, centre commercial...) et ne nécessitant aucune infrastructure particulière.

Le Musée numérique permet de découvrir, à côté de chez soi, les trésors des plus grandes institutions nationales et de toutes les institutions partenaires.

Numérisées en très haute définition, les œuvres de cette galerie éclectique émerveillent, surprennent, interpellent. Ce musée très simple d'accès peut être une première étape avant de visiter les institutions voisines.

Le Musée Numérique, composante commune de toutes les Micro-Folies du réseau, permet à chacun de découvrir les chefs d'œuvres réunis par les établissements partenaires au sein de collections thématiques numérisées en très haute définition.

Grâce au grand écran, aux tablettes et au système de sonorisation, toutes les formes artistiques peuvent être mises à l'honneur. De plus les Micro-Folies se déclinent en version fixe et itinérante, pour se déplacer toujours plus près des publics.



COMISSION CULTURE, TOURISME, PATRIMOINE

Relevage de l'orgue

L'orgue de l'église de Virieu a été construit vers 1855 par Frédéric Mayer, facteur d'orgues installé à Grenoble.

D'abord installé à la chapelle de l'école professionnelle Vaucanson de Grenoble, il a été transféré à Virieu en 1884 par l'abbé Sartre-Duplessis, vicaire de la paroisse et facteur d'orgues amateur.

Le remontage dans l'église de Virieu resta inachevé, ce qui contribua à l'abandon rapide de l'instrument.

Le buffet était alors placé à l'avant de la tribune. La console était située en fenêtre à l'arrière, mais au-dessus de l'entablement, les claviers étant à environ 30 cm au-dessus des sommiers de grand orgue. L'accès se faisait uniquement depuis l'arrière. Le soubassement était occupé dans sa totalité par deux grands réservoirs à tables parallèles.

La reconstruction de l'orgue est confiée en 1988 aux facteurs Promonet & Steinmann, sous la maîtrise d'œuvre de Claude Aubry.

Le buffet est alors reculé de 75 cm afin de permettre de disposer la console en fenêtre à l'avant du buffet, au niveau du soubassement. La mécanique est reconstruite à neuf tout en conservant les abrégés anciens qui sont restaurés. Le pédalier à la française est également conservé.

Afin de permettre d'accéder à la console désormais située à l'avant, un des deux réservoirs a été déposé pour créer un passage, et remis dans la salle sous le clocher derrière l'orgue, ainsi que des éléments de l'ancienne console (accouplements) : Les sommiers ont été restaurés, de même que la tuyauterie qui a été complétée à neuf pour les jeux et éléments manquants.

L'harmonie a été entièrement réalisée par René Micolle.

Les travaux sont inaugurés le 6 octobre 1989.

L'orgue comporte actuellement 26 jeux répartis sur deux claviers manuels et un pédalier.

La commune a confié la maîtrise d'œuvre à un prestataire pour réaliser un diagnostic et quantifier les travaux concernant le « relevage » de l'orgue. Coût de la prestation 12761€HT.

Les travaux sont estimés à 100.000€ subventionnés à hauteur de 75% par la DRAC et le Conseil départemental.

Un constat a été réalisé par l'expert technicien conseil territorialement compétent Vincent Thuillier.

Les travaux nécessaires à réaliser, et conduisant à un simple relevage de l'orgue :

- 1- Restauration voire remplacement intégral des tubes de postages ;
- 2- Nettoyage et traitement contre les développements fongiques ;
- 3- Égalisation de l'harmonie, en particulier des jeux d'anches, accord général.

L'instrument est peu empoussiéré et ne présente pas particulièrement de problèmes d'emprunts ou d'enclapage, mais la nécessité de déposer la tuyauterie, du traitement des moisissures, impose un évident relevage.



COMMISSION CULTURE, TOURISME, PATRIMOINE

Vitraux de l'église

Les documents conservés aux archives communales et des signatures visibles sur certaines verrières précisent que les vitraux sont, en partie ou en totalité, l'œuvre du peintre-verrier lyonnais Pierre Miciol et de son atelier.

Ils ont été réalisés en 1875 ; Ceux du chœur représentent le Christ au Sacré-Cœur, Saint Pierre et Saint Paul (patrons de l'église de Virieu). Au-dessus de la porte d'entrée principale est installée une verrière de Saint Bruno (fondateur de l'ordre des Chartreux).

La présence de cette figure peut s'expliquer par la forte présence des chartreux dans l'histoire locale mais aussi et peut-être par leur générosité lors de la reconstruction de l'église. Les autres vitraux sont des verrières décoratives à motifs végétaux ou géométriques.

Deux verrières sont endommagées et des travaux sont à réaliser. Les vitraux seront restaurés en atelier (réalisation calques de montage, dessertissage, nettoyage, réalisation des pièces cassées à l'identique existant, ressertissage au plomb, soudures et contre-soudures à l'étain, masticage de tradition, nettoyage et protection des ferrures). Repose des vitraux par scellement.

Ces travaux seront réalisés par l'entreprise « Atelier VFP » de Montrevel pour un montant de 5915€ HT.

Michel MOREL

Maire - Commission culture, tourisme, patrimoine
Courriel : culture@valdevirieu.fr



COMMISSION COHÉSION SOCIALE CCAS

Comme chaque année, la collecte de la Banque Alimentaire de l'Isère s'est déroulée les 24 et 25 novembre 2023 chez Spar et Proxi.

Elle a permis de rassembler un peu moins de 300 kg de denrées alimentaires ainsi que des produits d'hygiène et d'entretien. Ils seront ensuite intégralement distribués sur notre secteur, aux populations en difficultés.

Un grand merci pour votre générosité et votre soutien.

Merci également aux commerçants locaux qui nous accueillent, et aux bénévoles, toujours présents lors de nos manifestations !



L'après-midi du 6 décembre 2023, lors de la transhumance, le berger et ses 1000 moutons ont offert un beau moment de convivialité, lors de leur halte à Chardenouze, sur les hauteurs de Panissage.

Cette pratique de la transhumance est désormais inscrite au patrimoine culturel immatériel de l'Unesco.



Toute personne isolée, fragile ou handicapée peut s'inscrire sur le registre du CCAS, notamment en cas de fortes chaleurs ou en période de grand froid. Cela nous permettra de prendre régulièrement de vos nouvelles.

Sandra BARRAS

2e adjointe - Commission C.C.A.S
Courriel : sandra.barras@valdevirieu.fr



Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Vous envisagez des travaux de rénovation, d'entretien ou de construction, pensez à demander conseil en mairie.

Il est important de se renseigner AVANT d'entamer vos travaux mais également de respecter les délais d'instruction, en particulier si vous vous trouvez en secteur soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Attention

Le recours à un architecte est obligatoire pour tous les projets d'agrandissement, soumis à permis de construire, qui portent la surface de plancher de la construction existante à plus de 150 m².

Toute personne morale déposant une demande au nom de sa société et pourvu d'un numéro SIRET doit également faire appel à un architecte, même si la surface construite fait moins de 150 m². Renseignement en mairie ou sur le site du service public :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319>

PLUI Est

Nouveauté 2023 : la Communauté de commune a mis en place une carte interactive vous permettant d'accéder aux informations réglementaires d'une parcelle et de visualiser les règles du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) secteur Est

Le dossier complet est à disposition sur le site des Vals du Dauphiné.



Infos pratiques

Dépôt en ligne

- Nous vous rappelons que depuis le 1er janvier 2022, vous avez la possibilité de déposer vos dossiers d'urbanisme de façon dématérialisée sur le site des Vals du Dauphiné, par le biais du Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) :
- <https://www.valsdudauphine.fr/vos-services/urbanisme-et-plui/les-documents-d-urbanisme/dematérialisation-des-autorisations-durbanisme/>



Architecte CAUE : Service gratuit

L'architecte conseil du CAUE assure une permanence un vendredi par mois en mairie pour tout conseil lié à votre projet.

Axelle VOYE

Conseillère déléguée - Commission Urbanisme
Courriel : axelle.voye@valdevirieu.fr



Planning de réservation des salles

Un Mariage, un anniversaire, une réunion, une manifestation ?

Rendez-vous sur le site de la mairie :

<https://www.valdevirieu.fr/214-reservation-salles.html>

Rien de plus facile en quelques clics votre réservation est faite, il vous suffira d'attendre la validation de la mairie.

Rendez-vous en 2024 pour encore de nombreuses animations, sportives, culturelles et sociales.

Bonne année Sportive et Animée.

Sophie LERENO BORGES

Conseillère Déléguée - Commission Animations et Associations
Courriel : sophie.borges@valdevirieu.fr



Plantation d'une haie vers la passerelle

La commission Environnement de Val de Virieu a demandé l'aide de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Isère pour la plantation d'une haie diversifiée d'arbres, le long du chemin qui borde le ruisseau vers la passerelle, pour apporter ombre et biodiversité dans un avenir proche.

Cette opération est financée à cent pour cent par la FDCI.

Ces arbres ont été plantés fin décembre.



Chenilles processionnaires du pin

La commune a mis en place des sacs de piégeage pour les chenilles et des nichoirs à mésanges (mangeuses de chenille), sur les troncs des pins.

Au printemps, les cocons présents sur les branches ont été détruits.

L'effet a été notoire car les chenilles ont disparu de l'aire de jeux des enfants.



Frelon asiatique

Le frelon asiatique est en recrudescence en France.

La commune de Val-de-Virieu a mis en place, au printemps, avec l'aide d'apiculteurs, une vente de pièges pour capturer les reines. Une initiative à laquelle la population a vraiment adhéré et qui a permis d'éviter la formation de nombreux nids primaires.

MERCI À TOUS pour votre aide.



Nous renouvelerons cette vente au printemps prochain.

Attention, ne mettez pas n'importe quel piège pour ne pas prendre d'autres espèces.

Attention : si vous aviez un nid dans les alentours de chez vous, il y a un risque qu'un nid primaire s'installe, sous un toit, dans une cabane... Soyez vigilant au printemps !

MERCI à tous ceux qui ont déclaré la présence de nids de frelons.

Ne détruisez pas vous même un nid, appelez la mairie ou le GDS (Groupement de Défense Sanitaire) qui se chargera de contacter un professionnel pour le détruire.

Nature en ville - Pièges à faune

Un inventaire participatif au profit de la biodiversité :

Recensement des pièges mortels involontaires pour la faune sur l'espace public de la commune de Val-de-Virieu

Dans le cadre de l'opération pilote « La nature en ville » menée avec l'appui de l'intercommunalité des Vals-du-Dauphiné, la commune de Val-de-Virieu lance un **inventaire participatif au profit de la biodiversité**.

Deux réunions d'information auront lieu le samedi 9 Mars 2024 pour créer des groupes qui interviendront sur les pièges. Nous comptons sur votre présence nombreuse.



COMMISSION ENVIRONNEMENT & AMÉNAGEMENT

Peu de personnes en ont conscience mais nos zones urbanisées recèlent quantité de pièges insoupçonnés pour la faune. Certains aménagements se transforment en effet, involontairement, en véritable piège pour les oiseaux, petits mammifères et autres insectes.

C'est le cas, par exemple, des poteaux téléphoniques non bouchés à leur sommet et dans lesquels il a parfois été trouvé des dizaines de cadavres d'oiseaux et de mammifères (écureuils...) qui étaient à la recherche d'un abri, d'une cavité pour faire un nid ou de nourriture et qui se sont alors retrouvés coincés dans le poteau.

Beaucoup d'autres pièges existent : des baies vitrées, des trous dans le sol, des poteaux de signalisation non bouchés, des bassins de décantation et abreuvoirs sans échappatoires dans lesquels les animaux se noient...
Ce sont chaque année probablement des dizaines de milliers d'animaux qui périssent ainsi en France. Il est pourtant possible de maintenir les aménagements problématiques tout en neutralisant les risques pour la faune.
C'est pourquoi, avec l'appui technique de l'association locale de protection de la nature Le Pic Vert, qui a déjà mené plusieurs inventaires de ce type et alerte depuis plusieurs années sur cette problématique, la commune va procéder à l'inventaire de ces pièges et proposer des solutions pour les neutraliser.



La commune souhaite que cet inventaire soit réalisé de manière participative et propose ainsi aux habitants qui le souhaitent de contribuer à celui-ci.
Cet investissement ne requiert pas de compétences particulières ni beaucoup de temps (compter de 1 à 3 demi-journées entre décembre et avril prochains selon vos disponibilités). Seules la motivation, la bonne volonté et la bonne humeur sont requises, les enfants (sous la responsabilité de leurs parents) sont les bienvenus.

Avec l'association le Pic Vert et la commission environnement de la commune, l'inventaire des pièges à faune se fera cet hiver et sera annoncé sur Illiwap, et le Dauphiné Libéré.

(Mais vous pouvez déjà repérer les pièges en vous promenant !)



Oiseau mort noyé dans un petit bassin sans échappatoire



Quille non obturée



Regard non fermé

Exemples de pièges involontaires
Crédit Photos : Association Le Pic Vert

Florence BARBIER

4ème Adjointe - Commission Environnement, Aménagement et Fleurissement
Courriel : florence.barbier@valdevirieu.fr

COMMISSION COMMUNICATION

Bureau des permanences

Salle de réunion BARBENIÈRE

16 Rue de Barbenière

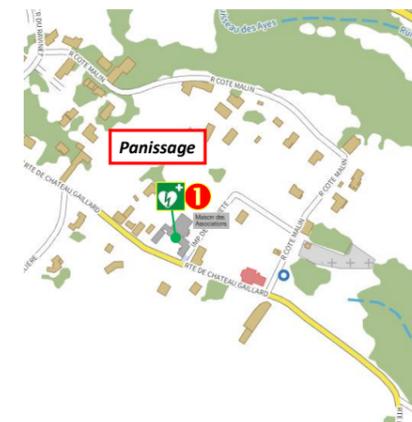
* 15 places *

Pour plus d'informations,
renseignements en Mairie.
Par téléphone : **04 74 88 21 42**

 06 16 24 92 28	 Apporter aux jeunes isolés du Nord-Isère une offre de proximité dynamique, innovante et complète. 06 25 43 59 30
 CONSEIL ARCHITECTURE URBANISME ENVIRONNEMENT I S È R E 04 74 97 05 79	 point-justice Isère UNION NATIONALE DES CONCILIEURS DE JUSTICE 04 74 83 24 44
 L'assistante sociale 04 76 07 35 52	 COMITE NATIONAL COLOMBIQUE ET SPORTIF FRANÇAIS CDOS ISÈRE 04 74 28 35 05

Localisation des défibrillateurs

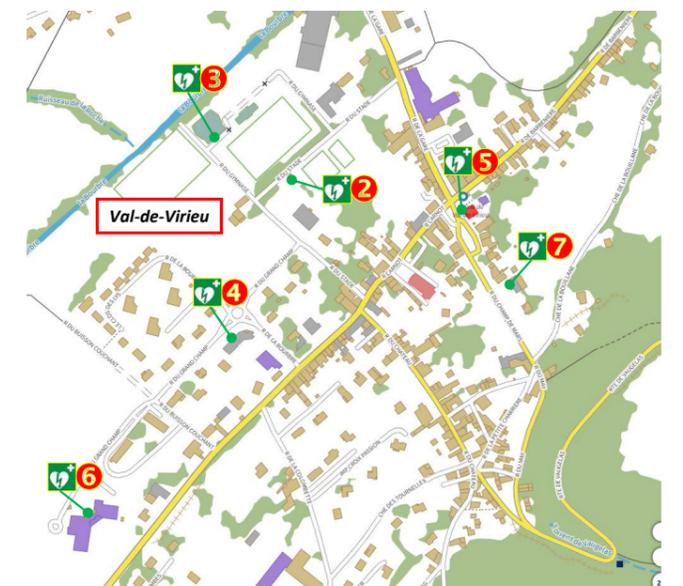
Val-de-Virieu



N°	Adresse	WGS X (Longitude)	WGS Y (Latitude)	Observations
1	910 Route de Château Gaillard - Panissage	5.4636	45.4938	Maison des associations
2	114 Rue du Stade	5.4734	45.4858	Local électrique
3	220 Rue du Gymnase	5.4721	45.4863	Salle polyvalente (ex Halle des sports)
4	149 Rue du Grand Champ	5.4724	45.4838	Maison médicale entrée médecins
5	2 Rue de Barbenière	5.4764	45.4854	Mairie de Val-de-Virieu
6	465 Rue du Grand-Champ	5.4699	45.4817	S.I.V.U. (Ecole)
7	139 Rue du Champ de Mars	5.4771	45.4845	Médiathèque LIRENVAL (CCVDD)

* Situé à l'intérieur des bâtiments

Localisation des défibrillateurs



Pascal GREAUME

5ème Adjoint - Commission Communication, site internet, bulletin municipal
Courriel : pascal.greaume@valdevirieu.fr

COMMISSION TRAVAUX & BÂTIMENTS

Agrandissement de la maison médicale

Le projet de l'agrandissement de la maison médicale est lancé, après une première esquisse un peu trop ambitieuse et coûteuse présentée par le cabinet d'architecture, nous avons demandé à revoir les plans de ce bâtiment.

Celui-ci sera construit à l'arrière de la maison médicale existante. Nous souhaitons que ce projet apporte un véritable outil de travail pour les équipes soignantes.

Il sera composé de 4 bureaux, 1 salle de réunion avec cuisine, 1 salle d'attente ainsi qu'un studio afin de loger les remplaçants des médecins. Est prévue également la création de places

de parking supplémentaires ainsi qu'un accès aux ambulances, pompiers, avec un point de retournement et accès PMR.

Une fois le budget peaufiné et le montant des subventions alloué ce projet devrait débuter en 2024.

Dans le bâtiment existant, les sanitaires actuels seront réaménagés pour mise aux normes PMR, réfection des couloirs, changement des portes et amélioration acoustique de l'ensemble du bâtiment.

Gilles BRED A

3ème Adjoint - Commission Travaux & Bâtiments
Courriel : gilles.breda@valdevirieu.fr



COMMISSION ÉDUCATION & JEUNESSE

Conseil municipal des enfants

Après 2 années d'un mandat riche en échanges et réalisations, le conseil municipal des enfants a été renouvelé dans son intégralité le 1er décembre 2023 à l'issue d'élections auxquelles ont participé tous les enfants du CP au CM2 scolarisés à l'école intercommunale de la vallée.

Les jeunes candidat(e)s ont pu exposer leur affiche et leur programme à l'école durant une semaine avant les élections qui se sont déroulées au sein de l'école.

Quelques idées proposées par les candidat(e)s :

- Aménagements supplémentaires à l'aire de jeux et à l'école
- Pistes cyclables
- Pump-track
- Installation d'une fontaine à eau à l'aire de jeux
- Renforcer le lien avec nos aînés (goûters, jeux, promenades)
- Fresque pour décorer les abribus

Toutes nos félicitations à Amandine, Lilya, Malory, Marie, Mélinda et Théo qui ont été élus !



Gilles BOURDIER

Conseillé délégué - Commission Éducation Jeunesse
Courriel : gilles.bourdier@valdevirieu.fr

COMMISSION VOIRIE



Route de Rabatelière (été 2023)

Travaux d'entretien et renforcement des accotements avant la pose d'un tapis bicouche. Le Point à temps (PAT) a été réalisé sur toute la commune.
Suite à un problème technique en surface, l'entreprise a refait l'enrobé du carrefour de la mairie.

Le passage du Haut Bourg sera refait, suite aux travaux de déplacement de la conduite d'eau par la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné en début d'année.



Route de Murinais (01 décembre 2023)

Suite aux fortes pluies de cet automne, des travaux seront à prévoir :
Ruisseau du Meurlen, nous sommes en contact avec les différents propriétaires de terrain adjacent pour créer un ou des bacs à gravier afin de résoudre le problème des inondations de la rue de Barbenière comme cela s'est passé cet été.



Cimetière de Virieu

Après celui de Panissage, ou une vingtaine de concessions ont été retirées.
La procédure de reprise d'une centaine de concessions abandonnées dans le cimetière de Virieu est en cours afin de rendre le cimetière plus accueillant.
Vu le coût des travaux de reprise (environ de 1 000€ par concession), cela se fera sur plusieurs années, des devis vont être demandés.



Place Henri Clavel

Les employés ont été obligés d'abattre un des platanes sur la place Henri Clavel, celui-ci était malade et risquait de tomber sur la voie publique, en espérant qu'il n'arrive pas le même problème aux autres arbres de la Place.

Daniel RABATEL

1er Adjoint - Commission Voirie
Courriel : daniel.rabatel@valdevirieu.fr

COMMISSION BUDGET

Propositions de projets participatifs pour l'année 2024

Projet n°1 : Créer de l'ombrage sur l'aire de jeux des enfants

Le principe serait de tendre des toiles correctement positionnées pour créer de l'ombre à la période chaude

Projet n°2 : Plantation d'arbres sur des endroits stratégiques de la Commune

Projet n°3 : Mise en place et installation de toilettes à proximité du rondpoint de la « Guinguette »

Projet n°4 : Pose et installation d'une borne électrique de rechargement pour les véhicules sur Panissage

La commission n'a pas retenu le projet n° 4 car le coût est hors budget.

4ème Budget Participatif 2024

Les projets retenus en 2023 seront réalisés en 2024.

Vous pourrez voter pour vos projets par ordre de préférence à partir du 15 décembre 2023 au 15 janvier 2024.

Je vous remercie de voter en grand nombre pour les projets retenus.

Tous les membres d'une même famille peuvent voter.

Proclamation du résultat des votes lors des vœux du Maire.

Bulletin de vote

Classement des projets

	Numéro du projet	Titre du projet
1er		
2e		
3e		

Vous pouvez voter pour un maximum de trois projets.

Pascal VIGNANE

Conseillé délégué - Commission Budget Participatif
Courriel : pascal.vignane@valdevirieu.fr

Vous pourrez consulter au secrétariat les projets et déposer votre bulletin de vote :

 dans l'urne mise à disposition

 sur le site de la Mairie www.valdevirieu.fr

 sur ILLIWAP

 à budgetparticipatif@valdevirieu.fr

Bon vote et bonne année 2024.
P. VIGNANE

CONSEILLÈRE NUMÉRIQUE

Mélanie, notre conseillère numérique est toujours présente sur la commune pour vous aider dans votre apprentissage du numérique.

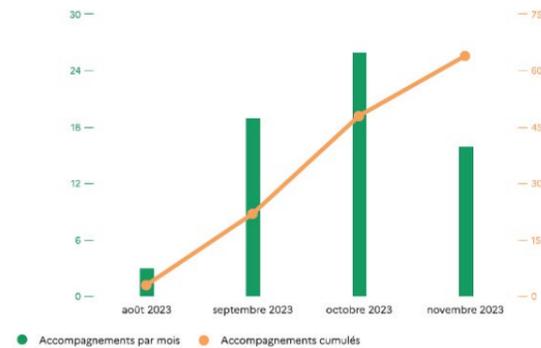
En 2023, Mélanie vous a proposé différents types d'accompagnements :

- Individuel : un accompagnement individuel en mairie afin de vous aider dans une démarche administrative ou sur une demande spécifique ;
- À domicile (pour les habitants de la commune uniquement) : un accompagnement au plus près de vous, sur vos équipements ;
- Collectif : lors de séances d'ateliers numériques en groupe de 8 personnes maximum, sur divers sujets.

Quelques chiffres (statistiques du 1er janvier au 30 novembre 2023) :

- 310 personnes accompagnées
- 49 ateliers numériques proposés (201 participants)

Évolution du nombre des accompagnements sur les 4 derniers mois :



Tranche d'âge des usagers :



Les accompagnements continuent en 2024 avec de nouveaux ateliers collectifs (cf. programme joint), des temps de présence en mairie pour vous recevoir individuellement. N'hésitez pas à demander des conseils et de l'aide à Mélanie.

Contacts :

- Téléphone : 07.50.72.37.89
- Mail : conseiller.numerique@valdevirieu.fr

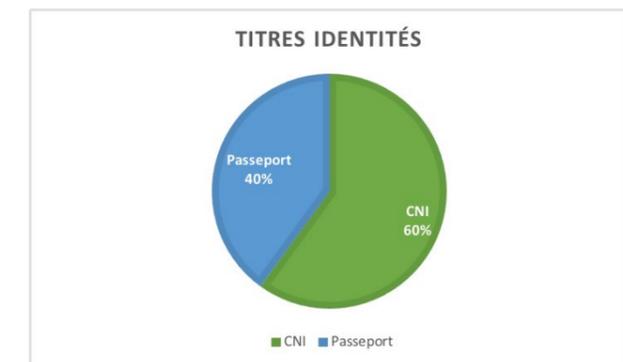
SERVICE DOCUMENTS D'IDENTITÉ

Service Cartes Identité et Passeports

La mairie de Val-de-Virieu a ouvert au 1er juin 2023 un nouveau service : le service des cartes d'identité et passeports. Aline CORRADO est en charge de ce service et vous reçoit depuis 6 mois pour vos demandes de titres d'identités.

Quelques chiffres (statistiques du 1er juin au 30 novembre) :

- 624 cartes d'identité
- 416 passeports



Soit plus de 1000 titres d'identités réalisés sur 6 mois. Un service nécessaire qui profite aux habitants de la commune ainsi qu'à toutes les communes voisines.

Nouveauté, à partir de janvier 2024 :

Le service Cartes d'Identité et Passeports grandit, de nouveaux créneaux seront disponibles. Voici les nouveaux horaires de rendez-vous, ainsi que les nouveaux horaires de remise des titres :

	Dépôt de dossier	Remise titre(s)
Lundi	9h – 11h40 / 14h – 17h30	
Mardi	14h – 17h30	9h15 – 11h30
Mercredi	14h – 17h30	9h15 – 11h30
Jeudi	14h – 17h30	9h15 – 11h30
Vendredi	14h – 17h30	9h15 – 11h30
Samedi (paire)		9h15 – 11h30

Pour rappel, les rendez-vous de dépôt de dossier doivent être pris en ligne sur notre site Internet : www.valdevirieu.fr

De Panissage à Avignon

Louka ESMIOL, jeune panissageois, aujourd'hui âgé de 15 ans a pu intégrer à la rentrée de septembre en 2023 une classe à horaires aménagés au conservatoire du Grand Avignon. Son parcours chorégraphique a débuté dès l'âge de 6 ans, quand il commence à pratiquer la danse contemporaine au sein de L'Arbre à danses à Panissage. L'alchimie avec sa professeure, Lydie Vadrot, a permis à Louka de se sentir en confiance dans cet art qui est rapidement devenu une passion.

Sa présence scénique lors des représentations a aussi été soulignée par de nombreux spectateurs. Il a intégré une seconde école quelques années plus tard, JUST DANCE à Châbons, afin de pratiquer le jazz enseigné par Julie PERRIGNON.

Il s'inscrit au cours enfant du stage International de danse au sein de TSF (Tremplin Sport Formation) de Voiron, ce qui lui permis de perfectionner et diversifier ses pratiques. En accord avec Lydie Vadrot il fut décidé de l'inscrire à des concours. Ainsi il commença par le concours régional ARDRA dans le magnifique théâtre de Bourg en Bresse.

A l'âge de 11 ans, il obtint un premier prix devant un jury composé de professionnels venant de différents univers de la danse. Les années suivantes, les résultats furent à la hauteur de son investissement, 1er prix avec félicitations du jury et prix « coup de cœur » en 2020, 1er prix à l'unanimité et prix Rolland DUFFLOT en 2021. Plusieurs jeunes danseuses de l'Arbre à Danses participèrent alors aux concours avec de très beaux prix. Un engouement qui leur permit de pratiquer encore plus cet art, en solo, en duo et même en groupe.



En plus du concours ARDRA, certains, dont Louka se sont inscrits au concours de la CND (confédération nationale de Danse) sur des chorégraphies imposées... une première sélection régionale permettant d'accéder à la finale nationale.

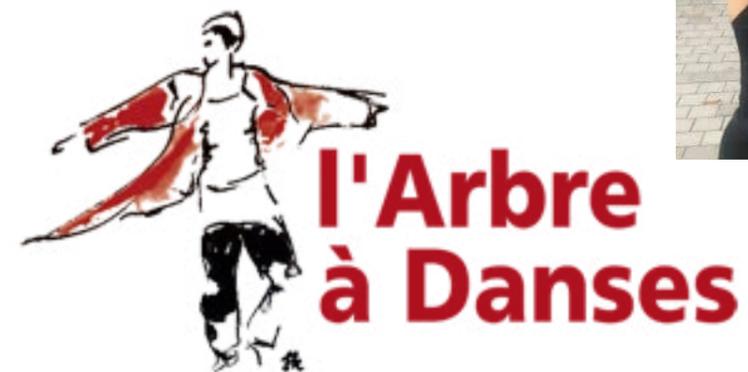
Louka décrocha d'abord un second prix, puis un premier prix régional en solo et en groupe. L'Arbre à danse a tout de même vu 2 jeunes danseuses sélectionnées pour la finale à Angers avec un premier prix national l'année dernière !!!

Louka, en parallèle, et sur les conseils de nombreux professionnels, avait commencé des cours de danse classique toujours au sein de l'Arbre à Danses.

Il passa également une audition pour intégrer une compagnie de jeunes danseurs semi-professionnels de Grenoble : l'Album Cie afin de préparer sur 3 années une création. L'audition fut un succès Louka intégra la troupe en 2019. Il pratiquait alors 10 heures de danse par semaine et participait à de nombreux stages pendant les vacances avec des résidences dans des lieux emblématiques du milieu du spectacle grenoblois.

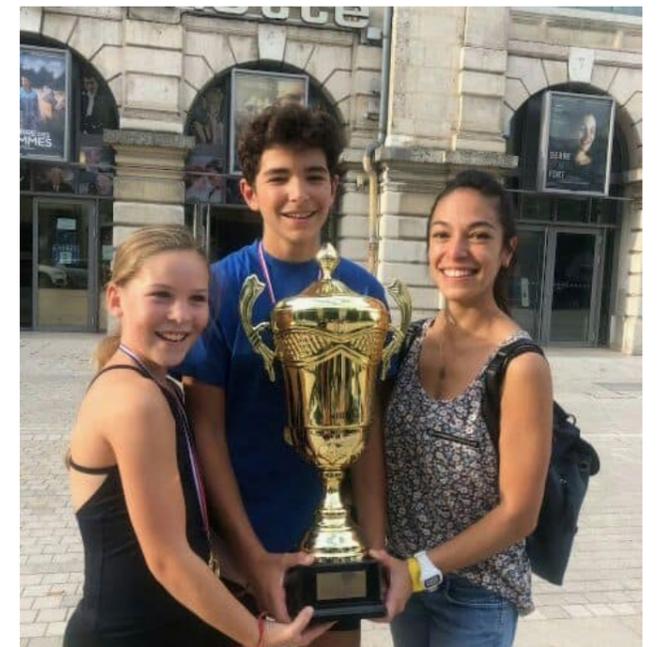
La création : Page blanche dirigée par Julie Callet eut même la chance, avec le soutien de la mairie de Val-de-Virieu, de venir se produire à Panissage, dans la salle La Feuille d'Art en janvier 2022.

Depuis la fin de son aventure avec la jeune compagnie, une autre élève de l'Arbre à Danses fait partie de la nouvelle création, celle-ci sera d'ailleurs dans notre commune : le 17 mars 2024. Pour sa rentrée en seconde, Louka a passé avec succès, en avril dernier une audition pour intégrer une classe de sport études. Les élèves qui y sont inscrits bénéficient d'un statut assimilé à celui de « sportifs de haut niveau ». Un cursus lui permettant de pratiquer le jazz, le classique et surtout le contemporain avec 20h de danse par semaine. Situé au pied du Palais des Papes, le conservatoire de danse du Grand Avignon offre un enseignement artistique complet permettant des débouchés vers des carrières professionnelles.



En octobre 2023 Louka s'est inscrit aux auditions ouvrant l'accès aux classes spécialisées en contemporain et jazz, classes intensives donnant accès à plus de pratiques scéniques. Auditions ultra sélectives ouvertes aux élèves de seconde, première et terminale, il réussit les 2 et intégra ainsi les classes spécialisées dès la rentrée de novembre.

Louka fut ainsi, présent pour le spectacle hommage à Thierry Boyer (précédent directeur du conservatoire) qui a eu lieu le 9 décembre 2023 à L'autre Scène à Vedène (84). Enfin Louka, n'oublie pas d'où il vient, dès que possible il rend visite à Lydie Vadrot au sein de la Feuille d'Arts et participera au prochain concours de la CND pour représenter les couleurs locales de l'Arbre à Danses.



EHPAD LES TOURNELLES



Présentation du nouveau Directeur de la maison de retraite « Les Tournelles »

Sébastien Billon Galland a pris ses fonctions en février dernier et il connaît bien la maison de retraite « Les Tournelles ».
Été 1998 et 1999 : AHS EHPAD, 2018 à 2020
Directeur stagiaire à l'EHPAD les Tournelles.

Son parcours professionnel : Agent Service Hospitalier 2 ans, Aide-Soignant 2 ans, Infirmier 5 ans, Infirmier, Coordinateur 2 ans, Infirmier Libéral 7 ans, Directeur Stagiaire 18 mois, Directeur D'EHPAD 2 ans en Savoie.

Maire de la commune et Président du Conseil d'administration de l'EHPAD, j'ai fait confiance à Sébastien Billon Galland au poste de Directeur. J'ai demandé au nouveau Directeur de continuer les animations avec les résidents et de conserver la notoriété de la maison de retraite Les Tournelles (qualité de l'accueil, du personnel et conserver les bonnes relations avec les bénévoles qui interviennent à l'EHPAD).

La maison de retraite « les Tournelles » a reçu la distinction des Meilleures Maisons de Retraite 2024 par l'OBS.

Le palmarès des meilleures maisons de retraite est composé de 300 établissements notés sur plus de 10.000 établissements publics et privés. La note a été établie en fonction des recommandations de professionnels de la santé et de proches de seniors, ainsi que des informations fournies par les établissements mêmes. L'EHPAD les Tournelles est au 25ème rang de la Région Auvergne Rhône-



La rénovation de l'établissement reste un chantier très lourd à gérer et Daniel Rabatel nous accompagne dans le suivi des travaux. L'augmentation du coût des matériaux et des prestations avoisine les 2.000.000€ et nous a obligés à solliciter de nouveau nos banquiers. Les résidents supporteront progressivement une hausse des tarifs de l'hébergement jusqu'à la fin des travaux en 2025.

Michel MOREL, Président du conseil d'Administration de la Maison de Retraite « Les Tournelles ».

GROUPE OSEZ

Le Groupe OSEZ, une diversité de services pour répondre aux besoins des habitants
Présent sur le territoire depuis plus de 27 ans, le Groupe OSEZ a développé un éventail de services de proximité à destination des habitants du Nord Isère.



REMUE-MENAGE AIDE À DOMICILE

- Services : aide au lever et coucher, aide à la toilette et à l'habillage, aide aux courses, entretien du logement, garde d'enfants ou accompagnement sur les trajets.
- Pour les personnes âgées, les personnes en situation de handicap ou en sortie d'hospitalisation. Les familles avec enfants ou adolescents.
- Contacts : 04 74 83 23 35



OSEZ RESSOURCES SERVICES À DOMICILE

- Services : tâches ménagères courantes, repassage, déménagement, entretien des extérieurs et des espaces verts, petit bricolage, aide ponctuelle lors d'événements.
Bon à savoir : OSEZ gère les démarches de A à Z. Les prestations effectuées peuvent être déductibles des impôts.
- Contacts : 04 74 83 20 95
latourdupin@groupe-osez.fr

OSEZ INNOVATION AIDE AU DEVELOPPEMENT DE PROJETS

- Services : information, orientation, accompagnement au développement de l'Économie Sociale et Solidaire en Isère. Aide à la mobilisation de ressources.
- Pour les porteurs d'initiatives souhaitant intégrer une plus-value sociale dans leurs projets et développer l'emploi de proximité.
- Secteurs : Nord Isère
- Contacts :
Groupe OSEZ
Pôle ESS du Nord Isère
pole-ess@groupe-osez.fr



OSEZ ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI

- Services : mise en place d'un parcours personnalisé (durée de 2 ans max.) pour reprendre confiance en soi et retourner vers le monde du travail.
Bon à savoir : OSEZ propose un accompagnement complet pour lever les freins à l'emploi (logement, garde d'enfants, mobilité, santé...).
- Pour les demandeurs d'emploi et allocataires du RSA.
- Contacts : Agence OSEZ
4 Rue Dr Paul Sage - 38110 La Tour-du-Pin
04 74 83 20 95 - latourdupin@groupe-osez.fr
www.groupe-osez.fr



AIDE À LA PERSONNE & MOBILITÉ

Le SSIAD des Deux Vallées, c'est :

2

infirmières qui organisent, coordonnent et planifient les soins



UNE INTERVENTION
QUI SOIGNE, QUI PRÉVIENT,
QUI RASSURE ET FAIT DU BIEN !



Une équipe d'aides-soignant(e)s dynamique et professionnelle pour intervenir matin et soir tous les jours de la semaine

1

secrétaire qui vous répond et gère l'administratif



34

places sur 16 communes sur prescription de votre médecin



Des aides à l'hygiène, aux mobilisations, de la prévention et des conseils

04 74 88 29 60

Solution de Covoiturage Solidaire

vdd. Dauphiné
communauté de communes

Pour mieux se déplacer
Votre communauté de communes vous propose une solution de mise en relation entre passager et conducteur pour tous vos déplacements sur et hors du territoire.

NOUVEAU



Comment ça marche ?

- Le passager fait sa demande de trajet soit :
 - par www.atchaum.eu
 - par téléphone **0 806 110 444** (prix d'un appel local)
 - CONTACT **04 76 32 71 99**
franceservices@valsdudauphine.fr
 - sur place **Accueils France Services de Pont-de-Beauvoisin et de La Tour-du-Pin**
- Atchaum met en relation passagers et conducteurs inscrits.
- Le conducteur est indemnisé par le passager à la réservation en fonction de la distance du trajet et selon les règles du covoiturage.

ORIENTATION JEUNESSE & PETITE ENFANCE

Mission Locale

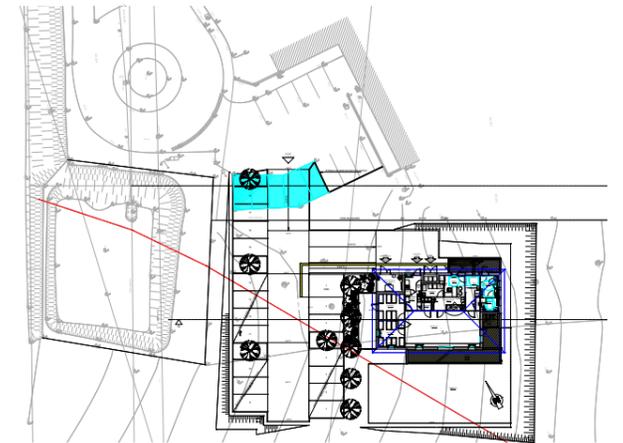
Vous avez entre 16 et 25 ans, vous n'avez pas de travail, vous n'êtes pas en formation, vous n'arrivez pas à savoir ce que vous souhaitez faire, vous passez des entretiens mais cela n'aboutit pas ?

Vous connaissez un(e) jeune qui aurait besoin de conseils pour son orientation ou sa recherche d'emploi, d'un appui pour accéder à l'autonomie ?

La Mission Locale Nord-Isère est la structure qu'il vous faut pour trouver les solutions les plus adaptées. Son objectif principal est de soutenir gratuitement les jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés, peu ou pas qualifiés, dans leur parcours d'insertion professionnelle et sociale afin de les guider vers l'autonomie.

La Mission Locale est une association loi 1901, membre du Service Public de l'Emploi (SPE) qui s'inscrit dans un réseau national comptant 436 structures.

Financée par l'Etat, le Conseil Régional, le Conseil Départemental et les communes du Nord Isère, elle est présente sur l'ensemble du territoire nord-isérois. Fort d'une expérience de 40 ans, le réseau des missions locales a développé un accompagnement global en direction des jeunes afin de traiter l'ensemble des freins à l'autonomie : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs. C'est le moyen le plus efficace pour lever les obstacles à l'entrée



Canopée une micro-crèche à Val-de-Virieu

La Commune de Val-de-Virieu va se doter d'une micro-crèche avec une ouverture prévue à l'horizon 2025.

Le projet est porté conjointement par la Commune et la structure Canopée. La micro-crèche aura une capacité d'accueil de 12 à 14 places et aura une pédagogie tournée vers la nature. Le site choisi pour l'implantation est idéalement situé à côté du SIVU des écoles, sur un terrain affecté à l'équipement au PLUI.

Le projet permettra également d'augmenter la capacité de stationnement en mutualisant le parking de la crèche. Le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'est fait via une procédure de marché public début 2023 et c'est l'équipe de PS Architecture à Bourgoin qui a été retenue.



Jeunes 16 - 25 ans
Accompagnement gratuit



EMPLOI
ORIENTATION
FORMATION
ALTERNANCE
MOBILITÉ
SANTÉ
LOGEMENT
COACHING

À LA TOUR DU PIN
8 Rue Pierre Vincendon
04 74 97 64 67
contact@mli.fr

Du lundi au vendredi
8 h 00 - 12h30
13 h 15 - 17 h 30
Fermeture au public
le jeudi après-midi

Permanences à : Les Abrets-en-Dauphiné
Le Pont de Beauvoisin



#MaMissionLocale
une seule adresse pour tous mes projets

Jeter un mégot pollue

Une source majeure de pollution

Selon une étude de la Commission européenne, les mégots de cigarette sont le déchet plastique le plus retrouvé sur les plages européennes, juste après les bouteilles en plastique. Les mégots sont les principaux déchets retrouvés dans l'environnement, qu'il s'agisse des plages, des fonds marins, des rivières ou des lacs. On estime entre 20 000 à 25 000 tonnes la quantité de mégots jetés chaque année en France.



Au-delà de la pollution visuelle, ces déchets représentent surtout une source de pollution environnementale : le filtre contient des matières plastiques (acétate de cellulose) :

-un mégot peut mettre plus de dix ans pour se dégrader

-le filtre contient plusieurs milliers de substances chimiques (acide cyanhydrique, naphtalène, nicotine, ammoniac, cadmium, arsenic, mercure, plomb) dont certaines sont toxiques pour les écosystèmes ;

-un mégot jeté par terre et emporté par les eaux aura toutes les chances de rejoindre les mers et les océans.

La commune de Val-de-Virieu a signé un partenariat avec ALCOME pour sensibiliser les fumeurs et apporter des solutions dans certains secteurs en installant de nouveaux cendriers.

500 cendriers de poche seront distribués prochainement gratuitement.



Déjections canines

Pour des raisons sanitaires, les crottes de chien sont interdites sur les trottoirs, les voies publiques, les espaces verts et de jeux publics réservés aux enfants. Les déjections canines sont en effet responsables de nombreux désagréments visuels, olfactifs et sanitaires. Elles sont également impliquées dans la dégradation du cadre de vie et des espaces verts.

En raison de tout ce qui précède, l'article R632-1 du Code pénal et l'article R541-76 du Code de l'environnement classent les déjections canines au même rang que les déchets, les ordures, les liquides et les liquides insalubres. Par conséquent, le fait d'abandonner les crottes de son chien sur la voie publique expose à une contravention de 2e classe. Le montant de l'amende prévu dans ce cas est de 35 € et peut être majoré par les communes qui le désirent.

L'amende déjection canine est une mesure pour encourager les propriétaires de chien à plus de civisme. Toutefois, l'amende déjection canine est insuffisante pour combattre la présence de crottes sur les espaces publics. En effet, une contravention ne peut être appliquée qu'en cas de flagrant délit.

À Val-de-Virieu, Le Maire, un Adjoint, un employé municipal assermenté peuvent dresser des procès-verbaux. En date du 16 novembre 2023, le Maire a pris un arrêté qui a été remis aux services de la gendarmerie.

Nous ferons dans un premier temps de la prévention en encourageant les propriétaires de chiens à plus de civisme.



Trier le verre dans le conteneur, ça ne date pas d'hier !

Pourquoi le verre ne doit pas être jeté avec les ordures ménagères ou les autres emballages recyclables ?

Lorsque le verre est jeté dans la poubelle avec les ordures ménagères, il est collecté, puis acheminé avant d'être incinéré à l'usine de valorisation énergétique de Bourgoin-Jallieu. Trois bonnes raisons de ne pas mettre le verre dans les Ordures Ménagères (OM).

1. Le service collecte + transport + traitement coûtent 297 € HT/tonne (cf. rapport annuel 2022) ;
2. Le verre n'a aucun pouvoir calorifique, il n'apporte donc rien en termes de production de chaleur ;
3. Le verre fond à 1 500°, or la température dans les fours de l'usine ne monte pas au-delà de 1 200°, donc le verre ressort intact et reste à traiter dans les mâchefers (résidus de combustion).

Tout ça pour ça !!

Lorsqu'il est jeté dans le bac jaune avec les autres emballages et le papier recyclables, le verre est acheminé jusqu'au centre de tri SAVOIE Déchets où il devra être séparé des autres matériaux. Cette opération appelée sur-tri est facturée 200 €/tonne. Le prix de revente aux verriers ne couvre pas cette dépense évitable si le verre était déposé dans la colonne prévue à cet effet.

Si le verre mis dans le bac jaune se casse avant d'arriver sur la chaîne de tri, les débris polluent les autres matériaux qui deviennent impossible à recycler. Et tout repart à l'incinérateur entraînant alors un surcoût important.

Le tri du **VERRE**, c'est dans le conteneur à **VERRE** !

En 2022, SYCLUM a collecté près de 5 500 tonnes de verre soit l'équivalent de 35 kg par habitant. Pour améliorer cette performance, SYCLUM propose aux communes de rajouter des colonnes de tri pour être au plus près des habitants. Une idée pour en rapprocher une de chez vous, faites-le savoir !



www.syclum.fr



Tri à la source des biodéchets

Les médias en parlent, mais quelle est l'obligation au 1er janvier 2024 ?

Déjà obligatoire pour les professionnels gros producteurs de déchets alimentaires, le tri à la source (c'est-à-dire à la maison) des bio déchets (restes de repas, déchets de cuisine ou de jardin) devient l'affaire de tous à compter du 1er janvier 2024.

C'est la loi AGEC de 2020 qui a fixé ce calendrier. Depuis SYCLUM a étudié les solutions techniques à proposer aux habitants. Considérant la ruralité du territoire, la solution la plus adaptée et la moins onéreuse pour le contribuable reste le compostage.



Qu'il se fasse à la maison, en pied d'immeuble ou dans le quartier, tout est bon, pour détourner les déchets organiques de la poubelle.

Qu'est-ce que ça m'apporte de composter en tant qu'habitant ?

Cela permet à chacun d'être acteur de la gestion de ses déchets !
Les bio déchets et notamment les déchets alimentaires sont composés à 80% d'eau. Les mettre à la poubelle équivaut à jeter de l'eau et à payer pour les faire incinérer.
On paie donc pour collecter et brûler de l'eau !!
C'est bah l'eau (ballot) !

Les bio déchets se décomposent très vite et sont responsables des mauvaises odeurs. Si on les sort de la poubelle (compost), plus d'odeurs, plus de mouches, plus d'asticots, plus de nuisances. Il devient alors possible de garder son bac OM plusieurs semaines avant de le sortir. Celles et ceux qui se plaignent de la réduction des fréquences n'auront alors plus d'arguments*.

Le compost obtenu est un excellent amendement naturel qui fera prospérer votre potager ou vos massifs.

D'accord, mais comment je m'y prends ?

Si j'ai de la place dans mon jardin pour composter, rien de plus simple.

Comme plus de 13 000 foyers qui l'ont déjà fait, je peux acquérir un composteur auprès de SYCLUM (voir les conditions sur www.syclum.fr).
Pour composter, il n'est pas nécessaire d'avoir un composteur. Les jardiniers malins connaissent d'autres techniques qui ne nécessitent pas de récipients : en tas, de surface ou en tranchée.

Si je n'ai pas de jardin, si j'habite en immeuble, alors deux solutions :

- Le lombricompostage pour composter à l'intérieur de la maison
 - Le compostage partagé, dans un lotissement, un quartier ou en pied d'immeuble.
- Pour ces deux pratiques, le service Réduction des Déchets de SYCLUM vous accompagne (contact : reduction-dechets@syclum.fr), et aidera la mairie de Val-de-Virieu pour mettre en place du compostage collectif.

En 2022, près de 2 000 tonnes de déchets ont été détournées grâce aux actions de compostage proposées par SYCLUM (base Ademe).

***Astuce :** pour éviter les odeurs et les asticots dans la poubelle : veiller à faire le vide d'air dans votre sac poubelle avant de le mettre dans votre bac. Sans air, pas d'odeur et pas d'asticots !

ADOPTÉZ LE COMPOST ... VERS UN MONDE MEILLEUR



Photo : © Pierre Antoine

Le tri se simplifie !

Depuis le 1er janvier 2023, tous les emballages se trient ! Quel soulagement !

Plus besoin de se creuser la tête. Une seule question à se poser : est-ce que ce déchet est un emballage ? Oui, alors il se trie ! Direction le bac jaune.

Vous hésitez encore ? vérifier la consigne sur l'emballage, elle vous dit quoi faire.

Et les papiers ? Tous les papiers «graphiques» se trient aussi, c'est-à-dire ceux sur lesquels on écrit : journaux, magazines, catalogues, cahiers, livres, ... seule exception les mouchoirs et les essuie-tout qui vont au compost.

Un geste simple et efficace à condition ...

... de bien respecter les consignes pour que le recyclage puisse se faire.

- Déposer les emballages et les papiers en vrac dans le bac jaune. Si vous les mettez dans un sac, ils seront considérés comme un sac ordures ménagères et seront refusés au centre de tri. Ce serait dommage !

- Séparer les déchets les uns des autres. Pour gagner de la place dans le bac vous pouvez les écraser individuellement mais pas les imbriquer les uns dans les autres. Sinon, là encore, le centre de tri ne sera pas capable de les gérer.

- Bien vider les emballages de leur contenu, mais ne pas les laver. Les emballages les plus gras peuvent rester un moment dans l'évier et profiter d'eau usagée.

- Ne jamais mettre d'emballages en verre dans le bac jaune.

En 2022, les habitants du territoire ont trié 5 332 tonnes d'emballages et de papiers, soit 34 kg/habitant. Les résultats de 2023 promettent d'être meilleurs encore grâce à la distribution des bacs jaunes. Sur certaines communes équipées, la performance de tri a augmenté de 150% !





Les colonnes cartons cartonnent !

Un service de proximité très pratique et qui répond complètement aux nouveaux modes de consommation.

SYCLUM déploie sur tout le territoire des colonnes de tri des cartons. Spécialement adaptées à ce flux grâce à leurs larges ouvertures plates, elles vous permettent d'évacuer vos cartons à tout moment.

Les cartons bruns dans les bacs jaunes, ce n'est pas une bonne idée car au moment de la collecte, ils se coincent et gênent le vidage, ce qui peut endommager le bac.

Rappel : il est toujours préférable de trouver une alternative à l'usage d'emballages jetables, même s'ils se recyclent. Pensez-y ! ...

Certains prétendent que le recyclage est un mensonge.

C'est **FAUX** et SYCLUM peut le prouver. SYCLUM signe des contrats de reprise avec des industriels qui utilisent les déchets triés comme matières premières secondaires*.

De nombreux objets et emballages sont créés à partir du tri des emballages. La primeur est donnée aux entreprises françaises, mais il arrive parfois que les déchets soient acheminés jusqu'en Espagne, Allemagne ou Italie en fonction des besoins.

Les preuves ? SYCLUM détient les attestations des repreneurs pour chaque tonne recyclée. SYCLUM leur revend ses matériaux. En 2022, la vente des déchets recyclables a généré une recette de près d'un million d'euros.

CITEO, l'éco-organisme français agréé par l'État, nous a versé 1,3 M€ en soutien pour nos performances.

N'en déplaise aux détracteurs, le recyclage est une réalité. Il permet d'éviter le gaspillage de matières premières, limite la consommation d'eau et d'énergie et participe à la maîtrise des coûts de gestion des déchets.

**En pratique, la matière première secondaire est un déchet, qui a été transformé et/ou combiné, en vue d'obtenir un produit utilisable dans les procédés de fabrication en remplacement de la matière première initiale*



Quelle semaine dois-je sortir mon bac jaune ?

Chaque année, SYCLUM réalise des calendriers de collecte pour les communes qui disposent d'une collecte alternée (une semaine les ordures ménagères, une semaine les recyclables).

Les calendriers sont disponibles sur le site internet : www.syclum.fr. Après avoir choisi « calendriers de collecte » sur la page d'accueil, il vous suffit de cliquer sur votre commune pour le récupérer.

Si vous n'utilisez pas internet, vous pouvez récupérer le calendrier en format papier à l'accueil de votre mairie.



Internet plus simple avec TRIZZY

Pour faciliter l'accès aux informations, SYCLUM lance une nouvelle application sur son site internet.

Cet assistant virtuel vous permet de trouver n'importe quelle information en quelques secondes.

Pour le découvrir rendez-vous sur www.syclum.fr en bas de la page d'accueil à droite.



AGENDA 2024 DES MANIFESTATIONS

JANVIER

Mardi 2 : Ciné Jeunesse

15h. Salle des Fêtes de Panissage

Mercredi 3 : Don du sang

De 16h30 à 19h45. Salle des Fêtes de Panissage.

Jeudi 4 : Ciné Jeunesse

15h. Salle des Fêtes de Panissage.

Mercredi 10 : Spectacle*

jeune public organisé par la Médiathèque Lirenval.
Petite Salle du Peuple de Val-de-Virieu.

Dimanche 21 : Vœux de la Municipalité

10h30. Salle polyvalente de Val-de-Virieu.

Samedi 27 : Théâtre*

organisé par la Commission Culturelle
« Le cirque à moi tout seul » (à partir de 6 ans).
Salle du Peuple de Val-de-Virieu de 10h30 à 12h.

Dimanche 28 : Ciné Val-de-Virieu*

17h. Salle du Peuple

FÉVRIER

Samedi 10 : Concours de Belote*

des Donneurs de Sang. Salle des fêtes de Panissage

Mercredi 21 : Ciné jeunesse*

15h. Salle des fêtes de Panissage

Jeudi 22 : Ciné jeunesse*

15h. Salle des fêtes de Panissage

Dimanche 25 : Ciné Val-de-Virieu

17h. Salle des Fêtes Panissage

Mercredi 28 : Ciné jeunesse*

15h. Salle des fêtes de Panissage

Jeudi 29 : Ciné jeunesse*

15h. Salle des fêtes de Panissage

MARS

Vendredi 9 : Spectacle Chansons Buissonnières

Dimanche 10 : Concert à l'Église de Val-de-Virieu à 16h.

Samedi 16 : Nettoyage de printemps

Dimanche 31 : Ciné Val-de-Virieu

17h. Salle du Peuple

AVRIL

Mercredi 17 : Ciné jeunesse

15h. Salle du Peuple

Jeudi 18 : Ciné jeunesse

15h. Salle du Peuple

Samedi 20 : Théâtre Cie Rèv'ayez.

Salle du Peuple

Mercredi 24 : Don du sang

Salle du Peuple. De 16h30 à 19h45

Dimanche 28 : Ciné Val-de-Virieu

17h. Salle du Peuple

* En raison du sinistre de la salle du Peuple, merci de consulter l'agenda d'Illiwap et notre site web, pour connaître le lieu de la manifestation sur les mois de Janvier & Février.

2024 ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

- MARCHÉ GARDIEN DIAGO né le 12 décembre 2022
- BERTRAND MARSAL ANTONIN né le 14 décembre 2022
- MERMET ARTHUR né le 19 janvier 2023
- CHOMEL MELCHIOR né le 22 janvier 2023
- BOUZIT NOÛR née le 7 février 2023
- GAYE ROSE née le 12 avril 2023
- BAHEUX MARIANNE née le 22 avril 2023
- KHAZZAR ALIA née le 9 mai 2023
- POMPANON CHARLIE née le 11 mai 2023
- YE ROLLANT ZENO né le 2 juin 2023
- STEVENS ROMY née le 9 septembre 2023
- MOREL ALBA née le 18 septembre 2023
- ROULET RAYAN né le 9 novembre 2023
- LECOCQ ALYA née 17 novembre 2023

MARIAGES

- COMMANDEUR Brigitte et CRUCHET Christophe – 1er avril 2023
- CARON Marie-Claude et CLEMENT François – 24 juin 2023
- DURAND-GARDIAN Mélody et SPINOZZI Jérémy – 19 août 2023
- DEPLANTE Nathalie et PRIMARD Laurent – 9 septembre 2023

PACTE CIVIL DE SOLIDARITE

- CASTELLEN Maud et LAHOUSSE Geoffrey – 28 janvier 2023
- BROUHON Caroline et REBOUL Antoine – 9 septembre 2023

DECES

- POULET Josette – 11 janvier 2023
- GUTTIN Gilles – 30 mars 2023
- HALOPEAU Marie-Claude – 31 mars 2023
- BOYER Philippe – 21 avril 2023
- JACQUAND René – 21 avril 2023
- MINIO Antoinette – 10 juin 2023
- HADJI-THOMAS Renée – 30 juin 2023
- PASCAL Michelle – 18 septembre 2023
- JAYET Jean-Claude – 13 octobre 2023
- PEGOUD Georgette – 17 octobre 2023
- VITTOZ Marie-Line – 22 octobre 2023

Mairie de Val-de-Virieu

2 rue de Barbenière - 38730 Val-de-Virieu
04 74 88 21 42 - ✉ secretariat@valdevirieu.fr
🌐 www.valdevirieu.fr
Horaires: Lundi: 14h00 - 17h00
Mardi et mercredi: 9h00 - 12h00
Vendredi: 9h00 - 12h00 et 14h00 - 17h30
Samedi: 9h00 - 12h00.
Service CNI & Passeport : www.valdevirieu.fr

Mutuelle communale - MUTUALP

2 rue de Barbenière - 38730 Val-de-Virieu
Rendez-vous pour étude personnalisée :
M. Gilles FALCONNET - 06 16 24 92 28

Conciliateur de justice

Mairie de La Tour du Pin
6 rue de l'Hôtel de Ville - 04 74 83 24 44

Architecte CAUE

2 rue de Barbenière - 38730 Val-de-Virieu
04 74 97 05 79
Rendez-vous le 3e vendredi du mois au secrétariat
de la Mairie de Val-de-Virieu.

Proxi + Tabac Presse

76 rue du Vallon de Lamartine -
38730 Val-de-Virieu - 04 74 88 29 43

Du lundi au samedi : 06h45 - 12h30 14h30 - 19h30
Dimanche : 07h30 - 12h30

Levée du courrier

Boîte jaune au 76 rue du Vallon de Lamartine :
du lundi au vendredi à 15h30 et le samedi à 11h.

École Intercommunale de la Vallée

465 rue du Grand Champ - 38730 Val-de-Virieu
04 74 88 24 93

SIVU des Écoles

04 74 97 10 69
✉ sivu.des.ecoles.publiques@wanadoo.fr
Restauration scolaire
🌐 <https://virieu.les-parents-services.com>

Médiathèque LIRENVAL

139 Champ de Mars - 38730 Val-de-Virieu
04 74 88 21 17 - ✉ mediatheque.virieu@valsduauphine.fr
Mardi: 15h30 - 17h30 - Mercredi: 15h30 - 19h00
Vendredi: 10h00 - 12h00 et 15h30 - 18h30 - Samedi: 10h00 - 12h00

Professionnels de santé

Maison médicale :

149 rue du Grand Champ - 38730 Val-de-Virieu

Médecin:

- Dr COLLET BEILLON Claire - 04 74 88 28 71
- Dr VASSEUR Marianne - 04 58 15 06 00

Dentistes:

- Dr CATINOT Marion - 04 74 88 21 64
- Dr BOINETTE Laurent - 04 74 88 21 64

Pédicure (soins à domicile):

- Mme KERSTENNE Agnès - 04 74 93 05 38

Infirmières:

- Mme MAYAUD Alicia - 04 74 18 08 00
- Mme YOUNI Laura - 04 74 18 08 00

Kinésithérapeute:

- M. ROCHE Yann - 04 74 88 25 38
- 121 rue de la Bourbre - 38730 Val-de-Virieu

Psychologue:

- Mme DALIN Claire - 06 72 14 05 24
- 121 rue de la Bourbre - 38730 Val-de-Virieu

Cabinets paramédicaux

Orthophonie :

- Mme COLLIAT-BOITON Julie et M. COLLART Jean-Claude
RV sur site perfective.fr ou 09 51 69 65 85

Massage bien-être et thérapie corporelle :

- Mme VITTOZ Kristel 06 83 58 42 17

Naturopathe:

- Mme MONNE Françoise - 06 59 06 63 61

Infirmières:

- Mme POLIZZI Estelle - 04 37 06 39 69
 - Mme GUILLAUD Virginie - 04 37 06 39 69
 - Mme FREITAS Stéphanie - 04 37 06 39 69
- 40 place de la Guinguette - Panissage - 38730 Val-de-Virieu

Ostéopathe:

- M. VALLOD Benjamin - 06 87 37 36 56

Praticien de santé

Naturopathe:

• Mme MONNE Françoise - 06 59 06 63 61
175 chemin de Prévarel - 38730 Val-de-Virieu

Pharmacie

106 rue du Vallon de Lamartine - 38730 Val-de-Virieu

04 74 88 22 87

Du lundi au vendredi: 08h30 - 12h15 / 14h30 - 19h15
Samedi: 08h30 - 13h00

Urgences

- Police: 17
- Samu: 15
- Pompiers: 18
- Appel Urgence Européenne: 112

Assistante sociale, puéricultrice, service PMI

Médico-Social - 252 rue Léon Magnin

38480 Le Pont de Beauvoisin

04 76 07 35 52

ADMR

22 rue de Barbenière - 38730 Val-de-Virieu

Aide à domicile: 04 74 97 57 64

✉ admrvido@fed38.admr.org

SSIAD

61 rue de la Bourbre - 38730 Val-de-Virieu

Service Soins Infirmiers à Domicile:

04 74 88 29 60 - ✉ ssiaddvsi@fed38.admr.org

OSEZ

4 rue du docteur Paul Sage - 38110 La Tour du Pin - 04 74 83 02 31

Regroupement d'associations d'emploi et de services sur les territoires du Nord Isère et de l'Isère Rhodanienne, le groupe Osez est constitué d'associations de l'économie sociale et solidaire toutes complémentaires

en matière d'emploi et de service.

Maison de l'emploi & de la formation

7 rue Vincendon - 38110 La Tour du Pin

La Mission Locale accompagne les jeunes de 16 à 25 ans dans leurs parcours d'insertion sociale et professionnelle.

Un conseil médical? Une visite à domicile?

Composez le 0810 15 33 33

En cas de risque vital, composez le 15

Déchetterie (SYCLUM)

370 route de la Galandière - Panissage - 38730 Val-de-Virieu

04 74 88 27 61

HIVER (mi-septembre à mi-juin) :

Lundi et Mercredi : 13h30 – 17h30

Samedi : 8h30 – 12h et 13h30 – 17h30

ÉTÉ (mi-juin à mi-septembre) : du Mardi au Samedi : 7h30 – 13h

SYCLUM

784 chemin de la Déchèterie - BP 58 - 38510 Passins

04 74 80 10 14 - ✉ contact@sictom-morestel.com

Communauté de Communes Les Vals du Dauphiné

22 rue de l'Hôtel de Ville - CS 90077 - 38353 La Tour du Pin Cedex

04 74 97 05 79 - ✉ contact@valsdudauphine.fr

🌐 www.valsdudauphiné.fr

Service eau et assainissement des Vals du Dauphiné

22 rue de l'Hôtel de Ville - CS 90077 - 38353 La Tour du Pin Cedex

04 74 97 44 23

Gendarmerie

65 rue de la Plaine - 38690 Le Grand Lemps

04 76 55 90 17 ou 17

Lundi au samedi: 8h00 - 12h00

Dimanche et jours fériés: 9h00 - 12h00

Centre des Impôts de La Tour du Pin

Place Charlie Chaplin 38300 Bourgoin-Jallieu

04 74 93 84 00

Accueil personnalisé sur rendez-vous sur le site:

🌐 impots.gouv.fr - Rubrique « Contact »

Sous-Préfecture de La Tour du Pin

19 bis rue Joseph Savoyat - 38354 La Tour du Pin

04 74 83 29 99

Du lundi au jeudi: 08h45 - 12h00 - Vendredi: 8h45 - 11h45

Accueil personnalisé sur rendez-vous sur le site:

🌐 impots.gouv.fr - Rubrique « Contact »

Les ateliers

NUMÉRIQUES



Programme de janvier à juin 2024

Numérique AU QUOTIDIEN

9h à 11h - Salle numérique

Lundi

Samedi

PARCOURS SMARTPHONE

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none">Fonctionnalités du smartphone
15 janvierInstaller une application
29 janvierGestion photos/fichiers
12 févrierComptes et mail
26 février | <ul style="list-style-type: none">Fonctionnalités du smartphone
20 janvierInstaller une application
03 févrierGestion photos/fichiers
17 févrierComptes et mail
02 mars |
|---|--|

PARENTALITÉ NUMÉRIQUE

11 mars | 16 mars

PARCOURS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">Découvrir France Connect
8 avrilQuelques exemples de démarches
22 avril | <ul style="list-style-type: none">Découvrir France Connect
13 avrilQuelques exemples de démarches
27 avril |
|--|---|

DÉCOUVERTE DES RÉSEAUX SOCIAUX

03 juin | 08 juin



Numérique POUR LES JEUNES

2 séances par vacances

14h à 16h30 - Salle numérique

CRÉATION DE STICKERS

- Mercredi 21 février

DÉCOUVERTE DESSIN NUMÉRIQUE

- Mercredi 28 février

THÈME À DÉFINIR

- Mercredi 17 avril

THÈME À DÉFINIR

- Mercredi 24 avril

Inscriptions en mairie

Les ateliers

NUMÉRIQUES



Numérique D'APPRENTISSAGE

s'initier (groupe 1)

les lundis

9h à 11h - Salle numérique

NAVIGATION INTERNET

- 2 séances : 8 et 22 janvier

ENVOYER ET GÉRER SES MAILS

- 1 séance : 5 février

STOCKER SES FICHIERS NUMÉRIQUES

- 1 séance : 19 février

MOT DE PASSE

- 1 séance : 18 mars

ACHATS EN LIGNE

- 1 séance : 25 mars

ARNAQUES EN LIGNE

- 1 séance : 15 avril

VOCABULAIRE NUMÉRIQUE

- 1 séance : 29 avril

TRAITEMENT DE TEXTE

- 2 séances : 13 et 27 mai

Inscriptions en mairie



Numérique D'APPRENTISSAGE

s'initier (groupe 2)

les mercredis

14h à 16h - Salle numérique

NAVIGATION INTERNET

- 2 séances : 17 et 24 janvier

ENVOYER ET GÉRER SES MAILS

- 1 séance : 31 janvier

STOCKER SES FICHIERS NUMÉRIQUES

- 2 séances : 7 et 14 février

MOT DE PASSE

- 1 séance : 13 mars

ACHATS EN LIGNE

- 1 séance : 20 mars

ARNAQUES EN LIGNE

- 1 séance : 27 mars

VOCABULAIRE NUMÉRIQUE

- 1 séance : 10 avril

TRAITEMENT DE TEXTE

- 2 séances : 15 et 29 mai

